

COMMUNIQUÉ

Le 24 février 1998

**Prolongation de l'application des cibles
de maîtrise de l'inflation**

La Banque du Canada a émis aujourd'hui une déclaration qu'elle a faite conjointement avec le gouvernement canadien concernant la prolongation de l'application des cibles de maîtrise de l'inflation et donnant de plus amples renseignements sur la façon dont elle entend mettre celles-ci en œuvre.

Déclaration conjointe

La politique monétaire canadienne a pour objectif de favoriser une expansion économique durable, des taux d'emploi élevés et l'amélioration du niveau de vie. La meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter à la réalisation de ces buts est de préserver la confiance dans la valeur de la monnaie en créant un environnement dans lequel, en moyenne, les prix restent stables. Par conséquent, le gouvernement canadien et la Banque du Canada ont réaffirmé aujourd'hui que la politique monétaire au Canada continuera d'être axée sur l'atteinte et le maintien de la stabilité des prix et ont annoncé que les cibles actuelles de maîtrise de l'inflation seront maintenues jusqu'à la fin de 2001.

Les cibles de réduction de l'inflation ont été adoptées en février 1991. En décembre 1993, le gouvernement et la Banque du Canada ont décidé de continuer à poursuivre de telles cibles de la fin de 1995 à la fin de 1998, l'objectif étant de contenir l'inflation dans une fourchette de 1 à 3 %. Les deux autorités ont également convenu que ces cibles seraient réexaminées avant la fin de 1998 et qu'une nouvelle fourchette à long terme compatible avec la stabilité des prix serait arrêtée à ce moment.

Depuis l'adoption des cibles, des progrès considérables ont été faits aux chapitres de la réduction de l'inflation et de son maintien à un bas niveau. Les agents économiques fondent de plus en plus leurs décisions sur la persistance de faibles taux d'inflation, et les Canadiens commencent à ressentir les bienfaits que procure un tel environnement. Par exemple, conjuguée aux progrès réalisés par tous les paliers de gouvernement en matière d'assainissement des finances publiques, la faiblesse de l'inflation a donné lieu à la baisse des taux d'intérêt qui, pour le moyen et le long terme, s'établissent près de leurs niveaux les plus bas depuis des décennies. L'économie canadienne traverse toutefois, depuis plusieurs années, une difficile période de restructuration dans les secteurs privé et public, et les avantages que procure un faible taux d'inflation ne se sont pas encore manifestés pleinement dans la tenue de l'économie.

Il serait utile, avant de déterminer quelle cible à long terme est compatible avec la stabilité des prix, de laisser s'écouler une plus longue période pendant laquelle l'économie aura mieux fait la preuve qu'elle peut bien fonctionner dans un climat de faible inflation. C'est pour cette raison que le gouvernement canadien et la Banque du Canada ont convenu de prolonger jusqu'en 2001 l'application des cibles de maîtrise de l'inflation en vigueur, dont l'objet est de maintenir l'inflation dans une fourchette de 1 à 3 %. Ils comptent déterminer la cible à long terme de la politique monétaire avant la fin de 2001. En prenant un tel engagement à long terme auprès des Canadiens, le gouvernement et la Banque contribueront à préserver les bienfaits que la stabilité des prix peut procurer à la croissance des revenus et à la création d'emplois au Canada.

Mise en œuvre de la politique monétaire dans le contexte des cibles

La Banque continuera, pour la mise en œuvre des cibles, de suivre l'approche qui a été définie en 1991 et perfectionnée par la suite, à savoir :

- Les cibles continueront d'être établies en fonction du taux d'augmentation sur douze mois de l'IPC global, et les mesures de politique monétaire demeureront fondées sur les variations de l'IPC hors aliments, énergie et effets des modifications des impôts indirects.
- Les mesures de politique monétaire continueront de viser à contrer les pressions persistantes à la hausse ou à la baisse sur le taux tendanciel de l'inflation, et non les pressions passagères, qui sont appelées à s'estomper, ou les changements du niveau des prix dont les effets sur l'inflation sont temporaires.
- Il est possible, en présence d'importants mouvements non prévus de l'offre ou de la demande, que l'inflation sorte temporairement de la fourchette cible. Dans ce cas, les mesures de politique monétaire auraient pour objet de ramener, en deux ans environ, le taux tendanciel de l'inflation vers le milieu de la fourchette.
- De façon plus générale, comme les mesures de politique monétaire ne se répercutent sur l'activité économique et l'inflation qu'après de longs délais, elles doivent toujours être prises de façon à réagir à l'évolution projetée de l'inflation dans six à huit trimestres.
- La Banque du Canada continuera, dans le *Rapport sur la politique monétaire* qu'elle publie tous les six mois, de faire le point sur l'évolution de l'inflation, les mesures prises pour atteindre les cibles fixées et les perspectives en matière d'inflation à la lumière de l'évolution de l'économie.